



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 603-2022 modifiant le *Règlement de lotissement numéro 425-2011* afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le règlement numéro 339-2022.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 11 octobre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** la modification prévue au projet de Règlement numéro 603-2022 concerne la superficie et les dimensions minimales d'un lot situé à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau;
3. **QUE** le projet de Règlement numéro 603-2022 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **27 octobre 2022**, à **19 h**, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
5. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
5. **QUE** toute personne intéressée peut consulter le « Projet de Règlement numéro 603-2022 » à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture, sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Percé, le 19 octobre 2022.

Gemma Vibert,
Greffière